

CERAFK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : CERAFK 117

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Additif à base de cire
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 4

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H227 Liquide combustible.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CERAFAK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Substance/mélange : Mélange
 Nature chimique : Cire Fischer Tropsch modifiée

Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	>= 60 - < 80
Cires	8002-74-2	>= 10 - < 30
Alcool, C16-18, éthoxylé	68439-49-6	>= 1 - < 5

L'identité spécifique/pour cent de poids des ingrédients est confidentielle

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
 En cas d'inhalation : Evacuer à l'air. Appeler un médecin immédiatement. Le personnel qualifié devrait administrer la respiration de délivrance si la respiration s'est arrêtée et CPR si le cœur s'est arrêté.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement avec de l'eau et du savon.
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Laver à grande eau immédiatement pendant au moins 20 min.
 Appeler un médecin immédiatement.
 Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'œil intact.
 Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne pas provoquer de vomissements. Diluer en faisant boire 2 verres d'eau. Appeler un médecin.
 Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Mousse

CERAFAK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Pas d'information disponible.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	Jet d'eau à grand débit : Pas sensible à l'impact mécanique. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone
Information supplémentaire	: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des agents oxydants. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Éliminer toute source d'ignition. Porter un équipement protecteur: lunettes, gants et un appareil respiratoire.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Empêchez le matériel renversé d'entrer dans la terre, l'eau et/ou l'air en employant des méthodes appropriées de retenue. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Porter un appareil respiratoire autonome. Arrêter la fuite. Endiguer et contenir le débordement. Absorber avec une matière appropriée. Utiliser des pelles ne produisant pas d'étincelles pour ôter ce produit. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

CERAFAK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 - Des récipients devraient être fondus en étant vidé.
 - Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.
 - Les vapeurs peuvent s'éloigner du lieu de travail avant de s'enflammer/avant un retour de flamme vers la source des vapeurs.
 - Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
 - Manipuler comme un produit chimique industriel.
 - Éviter la formation d'aérosols.
 - Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 - Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 - Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
 - Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres :
- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
 - Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
 - Défense de fumer.
 - Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 - Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 - Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter :
- Conserver à l'écart des agents oxydants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Cires	8002-74-2	TWA (Fumées)	2 mg/m ³	ACGIH
Cires		TWA (Fumées)	2 mg/m ³	OSHA P0

Hazardous components without workplace control parameters

- Mesures d'ordre technique** :
- Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

CERAFK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Équipement de protection individuelle

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Protection respiratoire | : A moins que le moniteur d'air montre que les niveaux de vapeurs/brumes/poussières sont inférieurs au seuil admissible d'exposition porter un respirateur correctement ajusté (approuvé NIOSH) pendant l'exposition au produit. |
| Protection des mains | |
| Matériel | : Caoutchouc nitrile |
| Remarques | : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. |
| Protection des yeux | : Lunettes de sécurité avec protections latérales
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale |
| Protection de la peau et du corps | : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Mesures d'hygiène | : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Porter des vêtements de travail propres, à manches longues et couvrant les jambes.
Des vêtements protecteurs et résistants aux produits chimiques doivent être portés si il y a possibilité d'éclaboussements.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | |
|-------------------------------|--|
| État physique | : dispersion |
| Couleur | : jaune clair |
| Odeur | : aromatique |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : insoluble |
| Point/ intervalle de fusion | : non déterminé |
| Point/intervalle d'ébullition | : 379 °F (193 °C)
(1,013 hPa) |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : 163 °F (73 °C)
(1,013 hPa)
Méthode: 49 (Pensky-Martens), coupelle fermée |

CERAFAK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Limite d'explosivité, supérieure	: 6.5 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 0.6 % (v)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Densité	: 0.824 g/cm ³ (68 °F (20 °C))
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 60 mPa.s (73 °F (23 °C)) Méthode: Pas d'information disponible.
Viscosité, cinématique	: 124 mm ² /s (104 °F (40 °C))

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non classé comme danger de réactivité. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Stable; polymérisation dangereux pas attendu Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Donnée non disponible Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

CERAFAK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Conditions à éviter	: Donnée non disponible Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	: Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation

Ingestion

Yeux

Absorption par la peau

Contact avec la peau

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:**64742-47-8 Distillats légers (pétrole), hydrotraités:**

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 BPL: oui
---------------------------------	---

8002-74-2 Cires:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**64742-47-8 Distillats légers (pétrole), hydrotraités:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

CERAFAC 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

64742-47-8 Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

BPL: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**64742-47-8 Distillats légers (pétrole), hydrotraités:**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

CERAFK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques: Pas de risques connus de maladie chronique.

Toxicité par aspiration**Produit:**

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentration de vapeurs chauffés peuvent irriter les voies respiratoires et membranes muqueuses.

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact de la peau peut irriter.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact de la peau peut irriter.

Ingestion:

Symptômes:

L'ingestion provoquera probablement l'irritation de la voie digestive; des fortes dosages peut causer une dépression du SNC.

Information supplémentaire**Produit:**

CERAFK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Pas disponible

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

EPA code (s) de déchets dangereux : Non applicable

CERAFAK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

- | | | |
|-----------------------|---|---|
| Déchets de résidus | : | Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. |
| Emballages contaminés | : | Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. |

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Tailles de récipient: tambours 55 gallons; seaux 5 ou 6 gallons; échantillons 2 oz./16 oz.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]****US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans CERCLA.

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

US. EPA Loi sur la Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

SARA 311/312 Dangers

- :
- Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de

CERAFAK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Non-volatile (poids) : 25 %
Méthode: Pas disponible

L'information non-volatile n'est pas des spécifications.

Massachusetts Right To Know

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8
Cires	8002-74-2

Pennsylvania Right To Know

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8
Cires	8002-74-2

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-5760
Commercial
d'Enregistrement de New
Jersey pour le produit (NJ
TSRN)

Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris 1,4-dioxane, oxyde d'éthylène, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et oxyde d'éthylène, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations

CERAFAK 117

Version 3

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 07/09/2026

congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Section 5a	: La (les) substance (s) suivante (s) est (sont) soumise (s) à une règle nouvelle d'utilisation importante :
Section 4 / 12(b)	: La (les) substance (s) suivante (s) est (sont) soumise (s) aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation :
DSL	: Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.